



**COMMUNIQUE DE PRESSE RELATIF AU RETRAIT DES
LICENCES DES MEDIAS**

Le Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne (CNOSCG) exprime sa profonde inquiétude face à la décision de retrait des licences des médias, **HADAFO MEDIAS, FIM FM et DJOMA MEDIAS**. Cette décision prise sous le prétexte de non-respect des cahiers de charge sans procédure transparente et équitable, soulève de sérieux doutes quant aux motivations réelles de la décision. C'est une grave menace pour la liberté d'expression et un recul notable de la démocratie dans notre pays.

Le CNOSCG constate, qu'après des périodes très difficiles de restrictions d'internet et des libertés publiques, pourtant consacrées dans la charte de la transition, de censure des réseaux sociaux et de brouillage de médias, nous assistons maintenant au retrait de leurs licences.

Cette démarche, contraire aux principes démocratiques et aux valeurs fondatrices de notre organisation, sape nos efforts collectifs et individuels consentis depuis des décennies. Le CNOSCG condamne fermement cette décision liberticide et rétrograde, qui n'honore ni la République ni nos frères et sœurs martyrs ayant sacrifié leurs vies pour notre marche vers la démocratie et la prospérité.

Le CNOSCG fidèle, à ses engagements, rappelle qu'il a été l'un des principaux artisans pour la lutte en faveur de la démocratie et des libertés fondamentales en Guinée. De ce fait, il ne peut en aucun cas accepter la remise en cause de ces valeurs et principes chèrement acquis par ses devanciers.

Le CNOSCG rappelle au Gouvernement que, conformément à l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et à l'article 19 du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, chaque personne jouit du droit à la liberté d'opinion et d'expression. Ce droit englobe la liberté de chercher, de recevoir et de diffuser des informations et des idées, sans entraves territoriales, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix.

C'est vrai que le manquement aux principes journalistiques peut engendrer des conséquences sévères. Cependant, cela ne devraient pas servir de prétexte pour une répression généralisée de la presse, mais plutôt comme un impératif pour renforcer la formation, encourager une adhésion stricte à l'éthique professionnelle et imposer des sanctions ciblées en cas de violations avérées.

Le retrait de ces agréments instaure un climat de peur et de répression et compromet le droit des citoyens guinéens à une information diverse et indépendante.

Le CNOSCG exhorte le Gouvernement à revoir sa position et à rétablir sans délai les agréments des médias concernés, tout en assurant un environnement où la liberté de presse est non seulement protégée mais véritablement promue. Il demande également à la HAC de jouer pleinement son rôle et ses responsabilités pour maintenir la paix.

En solidarité avec les médias, le CNOSCG demeure engagé à veiller à la situation et à soutenir la lutte pour une Guinée libre, démocratique et respectueuse des droits fondamentaux de ses citoyens.

Unissons-nous et agissons ensemble pour n'offrir qu'un seul choix de mode de gouvernance : celui du respect des libertés individuelles et collectives sans compromis.

Vive la démocratie,
Au peuple la dignité et le pouvoir.

Conakry, le 23 mai 2024
LE SECRETAIRE EXECUTIF



Gabriel HABA